

L'AN DEUX MILLE SEIZE

Le douze août à dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Maire.

Présents : PORTIER Jacqueline - Adjointe

BELLEUT Jean-Jacques, GAUGRY Stéphane, LOISEAU Rémi, NEMOZ Michel, POIRAUD Séverine, ROULET Delphine, ROUSSEAU Sandrine, THEURIER Norbert

Excusés : BESTAZZONI Rodolphe, - Adjoint

BRUN Stéphane – Adjoint- pouvoir à Mme PORTIER Jacqueline

CHEVALIER Alexandra,

PABIOT Virginie pouvoir à M. GARCIA Stéphane

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline PORTIER

- Monsieur le Maire revient sur le compte-rendu de la dernière réunion de conseil du 7 juillet à 20h.
Aucune personne ne manifestant d'objection, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION 38/2016:Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Renégociation prêt :

023	- 1823.69€	021	- 1823.69€
6682 Chapitre 042	+ 1823.69€	1641 recettes chapitre 040	+ 1823.69€

1ère échéance prêt n°00000494425

2152	- 1900€	1641 dépenses	+ 1900€
------	---------	---------------	---------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres votants ces modifications budgétaires.

DELIBERATION 39/2016: Demande de subvention à la Préfecture – Dotation de solidarité suite aux inondations.

Suite aux inondations du mois de juin, monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour faire appel à la dotation de solidarité auprès de la Préfecture, il y a lieu de prévoir un calendrier des travaux et de prendre une délibération approuvant le plan de financement.

L'opération vise à réhabiliter les éléments non assurables, touchés par les inondations ayant pour la plupart une fonction de liaison.

Ces travaux seront réalisés sur 2 tranches fonctionnelles pour un coût total de 262 361€ HT et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- **Première tranche** – Investissement d’urgence, voirie, trottoirs, desserte de services publics, curage des fossés et renforcement des ouvrages d’art pour un coût prévisionnel de 129 814€ HT
- **Seconde tranche** - Réfection de l’aire de jeu, le chemin assurant sa desserte et le parking, une voie communale desservant le hameau des Côteaux pour un coût prévisionnel de 132 547€ HT.

Pour financer cette opération, Monsieur le Maire sollicite une subvention des services de l’Etat à hauteur de 80% du coût total HT de l’opération.

PLAN DE FINANCEMENT – DOTATION DE SOLIDARITE

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres	52 472€	20%
Sous total (1) dépenses	52 472€	
Etat	209 889€	80%
Sous total (2) recettes	209 889€	
TOTAL HT	262 361€	

Ces travaux pourraient s’exécuter à partir de février 2017 pour s’achever en avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement exposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès des services de l’Etat.

DELIBERATION 40/2016 : Demande de subvention au Conseil Départemental Travaux de ravalement des façades de l’église

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de ravalement du talon et de la sacristie de l’église et propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de réfection	22 500€	Conseil Départemental	6 000€
		Autofinancement	16 500€
total	22 500€	Total	22 500€

L'entreprise LANGERON a été choisie par la commission « travaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte de mettre ce dossier à la subvention et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure.

DELIBERATION 41/2016 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle des fêtes et explique que pour le bon déroulement de l'opération il est préférable de solliciter une société pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Société d'économie mixte du Cher TERRITORIA a été retenue par la commission travaux pour un devis de 18 349.50€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la Société TERRITORIA pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle des fêtes et à signer l'acte d'engagement d'un montant de 18 349.50€ HT.

Informations et questions diverses

❖ Intervention de Monsieur le Maire

- La nouvelle institutrice titulaire du CE2-CM1 est Madame Stéphanie CHAMIGNON.
- La commune peut compter sur 2 nouveaux piègeurs: M. Bernard SIMONET et Rémi LOISEAU, remerciements de M. le Maire.
Monsieur LOISEAU est également chargé des relations avec l'Association de pêche de l'étang de Migenne.

Monsieur Loiseau demande l'acquisition de cages pour le piégeage.

- Monsieur le Maire prendra contact avec le Syndicat SIAB3A pour examiner le financement des pièges.
- A ce sujet, Monsieur le Maire interpellé par M. Theurier rappelle que l'étang est la propriété de la commune et que son entretien par convention est à la charge du club de pêche et de la commune.
- Monsieur le Maire sollicite M. Michel Bard présent dans l'assistance pour expliquer, une fois la séance du conseil clôturée, l'historique de la création de l'étang et de la convention qui lie le Club Halieutique et la Commune.
- Rappel des règles de vie :
 - Pas de feux sur la commune, et surtout pas en plein centre-bourg le jour du marché
 - Pas de stationnements sauvages, la commune dispose d'un nombre de places de stationnement conséquent.
- Bourges Plus organise une conférence des élus des communes-membres de l'agglomération de Bourges Plus le jeudi 29 septembre à 18h30, date à retenir, une convocation sera adressée à chaque conseiller.

❖ **Tour de table :**

- Mme Delphine ROULET demande à Monsieur le Maire la possibilité de revoir l'enrochement dans le lotissement des Ormes qui est devenu le terrain de jeux des enfants et reste très dangereux.
 - Monsieur le Maire explique que l'enrochement est nécessaire pour éviter les stationnements sur les placiers enherbés; cependant d'autres solutions plus sécurisées peuvent-être étudiées.

De nombreuses algues se sont formées dans le Canal de Berry, le faucardage est-il prévu ?

- Réponse de Monsieur le Maire : « Dès lors que les employés communaux le pourront, nous louerons le matériel nécessaire pour faucarder ».
- Mme Séverine POIRAUD a constaté que les locataires de la salle municipale sont parfois très bruyants et ceci au-delà des heures autorisées.
 - Monsieur le Maire a été mis au courant, il rappelle les règles applicables en la matière et propose la rédaction d'un contrat de location identique à celui de la salle polyvalente.
 - M. Rémi LOISEAU mentionne que les chiens errants sont de plus en plus nombreux et que les propriétaires devraient faire preuve de plus de civilité.
 - Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de prévenir la mairie afin qu'un courrier puisse être adressé à chaque propriétaire de chien errant identifié afin de les sensibiliser.
 - M. Michel NEMOZ propose d'acquérir à l'euro symbolique la cabine téléphonique place de la mairie pour en faire une boîte à livres. Monsieur le maire charge M. Nemoz du dossier.

Compte rendu affiché le 17 août 2016 et rendu exécutoire.

Le Secrétaire,

Le Maire,